

# GUIDE DU PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE LOCATIF

## Saine gestion des matières résiduelles

10 bonnes pratiques à mettre en place pour assurer une saine gestion des matières résiduelles dans votre immeuble locatif.

### INFORMER/SENSIBILISER

- Informez vos locataires des matières acceptées dans chacun des contenants en leur fournissant la documentation offerte par la Ville sur la gestion des matières résiduelles (trousse de sensibilisation pour locataires) ou en les dirigeant vers le site Web de la Ville.
- Apposez les affiches de tri dans les lieux communs (entrée, corridors, courrier, emplacement des bacs) et/ou sur le devant des bacs roulants.
- Informez vos locataires sur la collecte mensuelle sur demande des encombrants et sur l'écocentre, surtout à l'approche de la période des déménagements.

### FACILITER

- Localisez les contenants à la vue des locataires, indiquez-leur où se trouvent les contenants qui leur sont attribués.
- Placez les contenants de matières valorisables (bacs bruns et bleus) à proximité des contenants à déchets (bacs verts).
- Assurez-vous d'avoir un nombre suffisant de bacs pour les matières recyclables et les matières organiques (bacs bleus et bruns), et ce, en respect de la réglementation municipale.

### RESPONSABILISER

- Engagez ou désignez un responsable de la gestion des matières résiduelles dans chacun de vos immeubles.
- Faites signer la lettre d'engagement moral pour une saine gestion des matières résiduelles à chacun des locataires au moment de la signature des baux.
- Intervenez rapidement lorsque des comportements inacceptables sont observés (mauvaise utilisation des bacs, matières laissées à l'extérieur des bacs).
- En période hivernale, déneigez et bougez vos bacs roulants, particulièrement la veille de la collecte, afin d'assurer que celle-ci s'effectue normalement.

Communiquez avec la ligne Info-Visez Vert ou référez vos locataires à cette ligne pour toutes questions en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Rappelez-vous qu'en tant que propriétaire, vous êtes responsable de la gestion adéquate des matières résiduelles dans vos immeubles.



#### LIGNE INFO-VISEZVERT

819 797-7114



#### COURRIEL

info.visezvert@rouyn-noranda.ca



#### SITE WEB

rouyn-noranda.ca/visezvert



# ENGAGEMENT POUR UNE SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES IMMEUBLES LOCATIFS

## Récupération, compostage, déchets et encombrants

En tant que locataire, vous devez contribuer à la bonne gestion des matières résiduelles de votre immeuble en adoptant de bons comportements comme :

- Prendre connaissance de l'aide-mémoire sur la gestion des matières résiduelles fourni par la Ville et remis par votre propriétaire d'immeuble ou vous référer au site Web de la Ville au [rouyn-noranda.ca/visezvert](http://rouyn-noranda.ca/visezvert).
- Trier adéquatement les matières en fonction de leur catégorie : matières recyclables (bac bleu), matières organiques (bac brun), déchets (bac vert) et encombrants (collecte sur demande et écocentre).
- Utiliser judicieusement l'espace disponible dans les bacs roulants. Les couvercles des bacs roulants devraient être fermés en tout temps. Par exemple, défaire les boîtes de carton avant de les mettre dans le bac ou éviter de déposer de petits encombrants dans les bacs à déchets (objets qui prennent beaucoup de place dans les bacs et qui peuvent généralement être ramassés par la collecte sur demande).
- Maintenir la propreté des espaces réservés aux bacs roulants, en ne déposant aucune matière à l'extérieur, devant ou sur les bacs.
- Le cas échéant, déposer les bacs roulants en bordure de rue ou de ruelle la veille de la collecte, selon le calendrier établi pour votre secteur, afin qu'ils soient vidangés adéquatement.

La Ville de Rouyn-Noranda et ses citoyens comptent sur votre collaboration afin d'adopter de bons comportements de tri grâce aux filières de valorisation disponibles, soit les matières recyclables (bac bleu), les matières organiques (bac brun), les ordures (bac vert) et les encombrants (collectes sur demande et écocentre). Tout un chacun doit contribuer à la saine gestion des matières résiduelles dans son immeuble locatif, afin de ne pas nuire aux efforts de la collectivité.

Je, \_\_\_\_\_, m'engage à maintenir une saine gestion des matières résiduelles dans mon immeuble locatif.



**LIGNE INFO-VISEZVERT**

819 797-7114



**COURRIEL**

[info.visezvert@rouyn-noranda.ca](mailto:info.visezvert@rouyn-noranda.ca)



**SITE WEB**

[rouyn-noranda.ca/visezvert](http://rouyn-noranda.ca/visezvert)



# ÇA VA OU PAS DANS LE BAC BLEU?

Est-ce un **contenant**, un **emballage** ou un **imprimé**?

Si vous répondez **oui ça va dans le bac bleu!**

**BAC  
IMPACT** MC



 **OUI, ça y va!**

## CONTENANT, EMBALLAGE OU IMPRIMÉ EN PAPIER ET CARTON



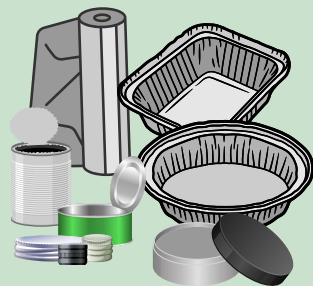
- Journaux, circulaire et revues.
- Feuilles, enveloppes et sacs en papier (plastifié ou non).
- Rouleaux et boîtes en carton.
- Boîtes d'œufs.

## CONTENANT OU EMBALLAGE EN PLASTIQUE



- Conteneurs de produit d'entretien ménager.
- Emballages, pots et contenants de produits alimentaires.
- Bouchons et couvercles.
- Pellicules d'emballage.
- Sacs de croustilles.

## CONTENANT OU EMBALLAGE EN MÉTAL



- Boîtes de conserve.
- Assiettes et papier d'aluminium.
- Bouchons et couvercles.

## CONTENANT OU EMBALLAGE EN VERRE



- Bouteilles et pots, peu importe la couleur.

 **NON, ça n'y va pas**



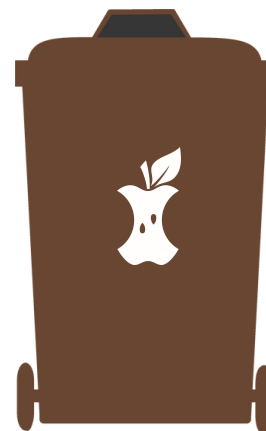
- Emballages de protection en polystyrène.
- Aérosols.
- Vêtements et tissus.
- Piles.
- Seringues.
- Boyaux d'arrosage.
- Chaises de jardin.
- Casseroles.
- Bois et branches.
- Jouets.

# ÇA VA OU PAS DANS LE BAC BRUN?

Les matières sont déposées **en vrac**, emballés dans du **papier journal** ou dans des **sacs en papier brun**.



**Les sacs en plastique (même compostables) sont interdits.**



**OUI, ça y va!**

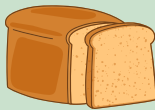
## RÉSIDUS ALIMENTAIRES



Sachets de thé et de tisane, café (y compris le marc de café et le filtre)



Fruits et légumes (y compris le feuillage et la pelure)



Pain et produits céréaliers



Œufs (y compris la coquille)



Pâtes et riz



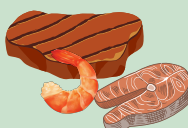
Matières grasses végétales



Produits laitiers solides (y compris le yogourt)



Desserts et sucreries



Viandes, poissons et fruits de mer (cuits uniquement et sans os, coquille ou carapace)



Restes de table



Aliments périmés (sans emballage)



Nourriture pour animaux

## RÉSIDUS VERTS



Fleurs, feuilles et aiguilles de conifère



Résidus de jardin et de tonte

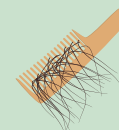
## AUTRES MATIÈRES COMPOSTABLES



Journaux, carton et papier souillés (non cirés)



Serviettes de table, mouchoirs et essuie-tout



Cheveux, ongles et poils d'animaux



**NON, ça n'y va pas**



Bouchons de liège



Excréments d'animaux et litière



Bois et branches



Tissus et textiles (même naturels)



Médicaments



Mégots de cigarette



Produits d'hygiène et sanitaires (cure-oreilles, tampons démaquillants, lingettes, tampons, couches, etc.)



Charpie de sècheuse, feuilles d'assouplisseur, sacs d'aspirateur (vides ou pleins)



Carcasses et coquilles de fruits de mer, os



Plastique (même compostable ou biodégradable)

# TROP GROS? ÇA VA OÙ ALORS?

Si un objet est **trop gros** pour rentrer dans le bac ou qu'il y prend trop de place, **plusieurs solutions** s'offrent à vous.



## SI L'ARTICLE EST ENCORE FONCTIONNEL ET EN BON ÉTAT

### RÉEMPLOI

- Organismes de réemploi, comme les friperies et la Ressourcerie Bernard-Hamel
- Plateformes de revente en ligne
- Dons et échanges entre amis

## SI L'ARTICLE N'EST PLUS UTILISABLE

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Communiquez avec la Ville pour bénéficier de la collecte mensuelle des encombrants. C'est gratuit.



819 797-7114 | [info.visezvert@rouyn-noranda.ca](mailto:info.visezvert@rouyn-noranda.ca)

### ÉCOCENTRE ARTHUR-GAGNON

Apportez vos encombrants à l'écocentre. C'est gratuit.



**Été** : Mercredi au dimanche, 9 h à 17 h

**Hiver** : Vendredi au dimanche, 9 h à 17 h

### Certaines matières sont acceptées à l'écocentre uniquement :

- Surplus de carton
- Matériaux de construction
- Verre (miroirs, fenêtres, tables en verre, etc.)
- Équipement à essence (comme les tondeuses)
- Résidus domestiques dangereux (comme les pots de peinture)

# AIDE-MÉMOIRE

La Ville ramasse moins souvent le bac vert. D'où l'importance de bien trier vos matières.

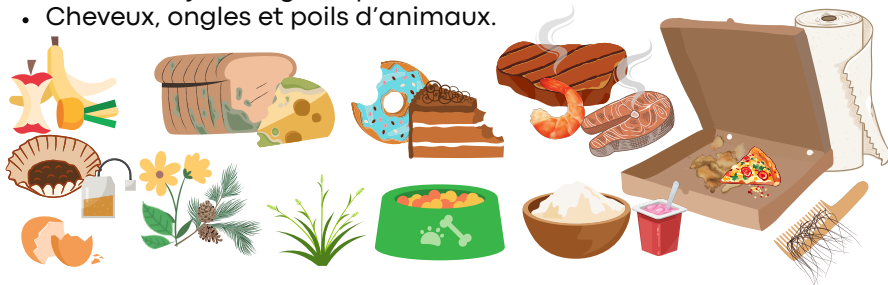
Les couvercles des bacs doivent être fermés en tout temps. Ne mettez rien à l'extérieur ou sur les bacs.



## DANS LE BAC BRUN (Compost)

En vrac, emballés dans du papier journal ou dans des sacs en papier brun.

- Résidus alimentaires.
- Papier ou carton souillés, mouchoirs et essuie-tout.
- Résidus de jardinage ou plantes d'intérieur.
- Cheveux, ongles et poils d'animaux.



## INTERDITS :

- **Sacs en plastique** (même compostables).
- Viandes, fruits de mer et poisson crus, carcasses et coquilles de fruits de mer, os, médicaments, mégots de cigarettes, litière et excréments d'animaux, produits d'hygiène, bois et branches.



## DANS LE BAC BLEU (Récupération)

- Contenants, emballages ou imprimés.



## INTERDITS :

- Emballages de protection en polystyrène, aérosols, vêtements et tissus, piles, seringues, boyaux d'arrosage, casseroles, bois, branches, jouets...



## AUX ENCOMBRANTS

- Si un objet est trop gros pour rentrer dans le bac ou qu'il y prend trop de place, communiquez avec la Ville pour planifier une collecte ou déposez-le à l'écocentre. **C'est gratuit!**

819 797-7114

info.visezvert@rouyn-noranda.ca

## DANS LE BAC VERT

- On y met ce qu'il reste après avoir fait le tri.